

Service instructeur MAJA DAJGS	
-----------------------------------	--

Rapporteur : **Sylvain BERRIOS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : FERMETURE DES VOIES SUR BERGES A PARIS : Demande de moratoire et autorisation donnée au Maire d'engager les moyens d'agir

Le Conseil de Paris a décidé d'interdire la circulation automobile sur les voies sur berges de la rive droite, de l'entrée du tunnel des Tuileries jusqu'à la sortie du tunnel Henri IV, à compter de septembre 2016.

Une enquête publique visant à recueillir l'avis des populations dites impactées a été lancée par la ville de Paris entre le 8 juin et le 8 juillet 2016, sur un périmètre réduit aux 1^{er}, 4^{ème}, 7^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Paris.

Les objectifs de promotion des circulations douces sont partagés par la Ville de Saint-Maur, elle-même engagée dans cette démarche. Néanmoins, la décision unilatérale et non concertée de la Ville de Paris a des conséquences contraires aux objectifs poursuivis, et occasionnera des effets néfastes immédiats pour le Val-de-Marne et pour Saint-Maur, y compris au plan environnemental.

La fermeture des voies sur berge à Paris va créer un bouchon automobile quotidien de 340 km

Le récent épisode de crue a démontré, dans des circonstances difficiles, l'impact de la fermeture des voies sur berges sur le trafic automobile. De l'aveu même du maire de Paris, ce sont 340 kilomètres de bouchons qui ont été créés par cette thrombose exceptionnelle. Orchestrer cette fermeture, c'est orchestrer chaque jour une thrombose de 340 kilomètres en proche banlieue parisienne.

Au cœur de la MGP, la Ville de Paris ne peut ignorer ses voisins

Alors que l'on a imposé aux communes de première couronne un regroupement dans 11 territoires au sein de la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris doit intégrer dans sa réflexion et sa façon d'agir ce nouveau dispositif à l'instar des 131 communes de la MGP. La fermeture des voies sur berges et l'impact immédiat symbolisé par un bouchon de 340 kilomètres en périphérie de la capitale, démontrent que Paris ne peut plus prendre ses décisions sans concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Limiter l'enquête publique de la fermeture des voies sur berges à Paris à seulement quatre arrondissements parisiens, c'est ignorer l'impact réel de cette décision sur la périphérie de la ville capitale. Les études conduites font d'ailleurs peu de cas de la situation ainsi créée.

La fermeture des voies sur berges à Paris va accroître les risques de pollution et asphyxier le Val-de-Marne

La qualité de l'Air en danger.

La pollution aux particules fines est à l'origine de milliers de décès en France chaque année. La lutte contre les particules fines impose une régulation de l'utilisation de la voiture en ville, autant que le développement de nouvelles technologies, par l'industrie automobile, visant à réduire l'émission de particules fines. Aussi, afin de progresser dans la qualité de l'air au sein de la Métropole du Grand Paris, il est essentiel que les mesures prises soient coordonnées afin

de ne pas déporter les problèmes de Paris intra-muros vers Paris extra-muros, en espérant que les nuages de pollution atmosphérique s'arrêtent au périphérique parisien. La fermeture des voies sur berges sans aucune coordination ni mesure alternative va créer 340 kilomètres de bouchons quotidiens, accroissant ainsi mécaniquement la pollution aux particules fines.

La qualité de l'eau altérée.

Autre source de pollution non négligeable, celle de la Marne et donc la Seine. Ainsi par exemple, le tronç commun A4/A86 ne dispose pas d'installation de traitement des eaux de pluies. Or en cas de fortes pluies, les eaux de ruissellement chargées d'hydrocarbures et de métaux lourds se jettent directement dans la Marne et donc *in fine* dans la Seine. Outre l'atteinte évidente à l'environnement et à la biodiversité, cette pollution est incompatible avec les objectifs de retour à la baignade dans la rivière et le fleuve. De fait les lois sur l'air, l'eau et le bruit sont ignorées.

La fermeture des voies sur berges à Paris va augmenter de 30 minutes les temps de trajets

Le plus grand bouchon d'Europe.

Les Val-de-Marnais subissent au quotidien le plus grand bouchon d'Europe au pont de Nogent. Près de 300 000 véhiculent empruntent chaque jour le tronç commun entre l'A4/A86. La fermeture des voies sur berges va accroître encore ce problème majeur de circulation en Ile-de-France.

Parallèlement les Val-de-Marnais doivent faire face à la saturation de la ligne A du RER qui dessert précisément le cœur de la capitale. Le RER A est la ligne de transport la plus dense d'Europe.

L'hypothèse avancée selon laquelle les usagers pourraient changer leurs habitudes de transport est erronée. Depuis plusieurs dizaines d'année le réseau de transports en commun à Paris intra-muros a systématiquement été privilégié au détriment du développement de l'offre de transports en commun entre la banlieue et Paris. Aussi tant que la mise en place opérationnelle du Grand Paris Express ne sera pas réalisée, les Val-de-Marnais seront pris au piège d'une circulation impossible, que ce soit par transport en commun ou par transport automobile.

La fermeture des voies sur berges à Paris est un frein au développement économique

Avec un trafic automobile saturé de 6h30 à 20h et une ligne de RER A également saturée aux heures de pointe, les difficultés pour les salariés et pour les entreprises sont considérables. L'augmentation des temps de trajets conduisant, selon la CCI, les entreprises à renoncer à des contrats en fonction de leur localisation. Les salariés qui doivent se rendre à l'ouest de Paris ou au cœur de Paris se trouvent en difficultés. La fermeture des voies sur berges à Paris, en accentuant de 30 minutes les temps de trajets, va créer une perte économique de plusieurs centaines de millions d'euros par an. Le seul bouchon de 340 kilomètres, créera une perte de l'équivalent de 12 000 jours de travail.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal de Saint-Maur, comme d'autres collectivités du Val-de-Marne dont le Conseil départemental, entend se mobiliser contre le projet de la Ville de Paris.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Demande au préfet de Paris et au préfet de police de Paris de suspendre sine die l'enquête publique de fermeture des voies sur berges à Paris

Demande la nomination d'un préfet de coordination afin de mener une enquête publique sur l'ensemble des départements concernés.

Demande de surseoir à la fermeture à la circulation des voies sur berges à Paris

Demande que des études complémentaires et indépendantes soient conduites quant aux impacts sur la circulation, sur la pollution de l'eau et de l'air sur l'ensemble des territoires concernés

Demande que toutes décisions à l'avenir de fermetures des voies sur berges à Paris soient coordonnées et concertées avec le plan de déploiement de transport en Ile-de-France.

Demande que la présente délibération soit transmise au commissaire-enquêteur en charge de l'enquête publique